

La loi DADVSI... Et après ?

À la tribune, de gauche à droite :
Michèle Battisti, chargée de veille juridique
auprès de l'Association des professionnels
de l'information et de la documentation
Michel Vivant, professeur des universités
à la Fondation nationale des sciences
politiques (Science Po Paris)
Christophe Geiger, docteur en droit
et chef du département « France et pays
d'Afrique francophones » de l'Institut
Max-Planck pour le droit
de propriété intellectuelle



Photo : D. Lahary
Journée d'études organisée le 18 janvier 2007
par l'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation

L'IABD s'est constituée progressivement entre 2003 et 2006 pour obtenir des modifications au projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI). Cette action, menée avec la Conférence des présidents d'université d'une part, avec l'Association des maires de France et la Fédération des collectivités territoriales pour la culture d'autre part, a abouti dans le texte définitif publié le 1^{er} août 2006 à des résultats partiels mais significatifs :
- élargissement de l'exception relatif aux personnes **handicapées**,
- introduction d'une exception de **reproduction à des fins de conservation et pour préserver les conditions de communication** sur place pour les services

d'archives et bibliothèques ouverts au public,
- et d'une exception **pédagogique** à la portée limitée.
En 2007, l'IABD, qui s'est dotée d'un site web multithématique (www.iabf.fr), a prévu de travailler sur les dossiers suivants :
- suivi de l'application de la loi DADVSI et élaboration d'une charte des bons usages des ressources numériques,
- veille sur les bibliothèques numériques et recherche de concertations interprofessionnelles sur la dématérialisation des supports d'information et de culture,
- suivi du dossier sur la conservation des données de connexion dans les lieux d'accès publics à Internet, en application de

la loi antiterroriste du 23 janvier 2006, en liaison avec le Forum des droits sur l'internet,
- suivi de l'application de la loi sur le droit de prêt des livres.

Dominique Lahary
✉ dominique.lahary@valdoise.fr

Directeur de la bibliothèque départementale du Val-d'Oise,
Dominique Lahary est le porte-parole de l'IABD.

IABD ☎ <http://www.iabd.fr>
✉ contact@iabd.fr
☎ 01 55 33 10 30 📠 10 31
📄 ABF 31 rue de Chabrol
75010 PARIS

L'IABD, l'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation regroupe treize associations.

- Association des **archivistes** français (AAF)
- Association des **bibliothécaires** de France (ABF)
- Association des **conservateurs** de bibliothèques (ACB)
- Association de coopération des professionnels de l'**information musicale** (ACIM)
- Association des directeurs de bibliothèques **départementales** de prêt (ADBDP)
- Association des directeurs des bibliothèques des **grandes villes** (ADBGV)
- Association des professionnels **de l'information et de la documentation** (ADBS)
- Association des directeurs et des personnels de direction des **bibliothèques universitaires** et de la documentation (ADBU)
- Association pour la diffusion des documents **numériques** en bibliothèque (ADDNB)
- Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation **musicaux** - Groupe français (AIBM-France)
- Association des professionnels internet des **collectivités publiques** locales (APRONET)
- Fédération interrégionale pour **le livre et la lecture** (FILL)
- **Images** en bibliothèques (IB)